

CAMP DE JOUR

Été 2019

INSCRIPTION DU 1^{ER} AU 5 AVRIL 2019 AU CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL-PETITCLERC

Afin de prévoir le nombre de moniteurs, il est obligatoire d'inscrire votre enfant avant 5 avril 2019. Après cette date, votre enfant pourrait être refusé au camp ou ne pas recevoir le chandail du camp.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom de l'enfant : _____ Année scolaire : _____

Date de naissance : _____ Grandeur chandail du camp : Petit Moyen Grand

À quel nom doit-on faire le reçu d'impôt : _____

MÈRE OU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Nom : _____ Téléphone Domicile : _____

Adresse : _____ Bureau : _____

Ville : _____ Cellulaire : _____

Courriel (obligatoire) : _____

PÈRE OU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Nom : _____ Téléphone Domicile : _____

Adresse : _____ Bureau : _____

_____ Cellulaire _____

Courriel (obligatoire) : _____

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (Autre que la mère et le père)

Nom : _____ Téléphone Domicile : _____

Lien avec l'enfant : _____ Cellulaire : _____

Le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant autres que les parents :

1. _____ 2. _____

3. _____ 4. _____

Mot de passe choisi pour pouvoir quitter avec mon enfant : _____

AUTORISATION

J'autorise le camp de jour à photographier mon enfant dans le cadre de ses activités. Les photos prises pourraient être diffusées sur le site de la ville de Saint-Marc-des-Carières ou dans le journal le Carriérois.

Oui Non

J'autorise le camp de jour à appliquer de la crème solaire à mon enfant : Oui Non

SANTÉ ET MÉDICAMENTS

No. Assurance maladie : _____ Date expiration : Mois _____ Année _____

Votre enfant souffre-t-il d'une allergie? Oui Précisez : _____
 Non

Votre enfant doit-il prendre des médicaments de façon régulière? Oui Précisez : _____
 Non

Je soussigné(e), autorise le camp de jour de St-Marc-des-Carières à prendre les mesures nécessaires pour faire soigner mon enfant (transport à l'urgence d'un centre hospitalier, appel à un médecin, etc.) en cas d'urgence grave (maladie soudaine, accident, etc.). De plus, si mon enfant devait prendre des médicaments fournis par les parents et administrés selon les indications données durant les heures de présence au camp, personne ne serait tenue responsable s'il survenait une complication.

Signature d'un parent ou d'un tuteur : _____ Date : _____

Mon enfant nage : Seul Avec un ballon Avec une veste Avec des flotteurs
 Autres : _____

Vous devez fournir le matériel lors de la piscine et des voyages

ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS DE FAÇON RÉGULIÈRE

Nom de l'enfant : _____

Le médicament doit être prescrit par un médecin et être fourni dans un contenant fourni par le pharmacien.

Nom du médicament à administrer : _____

Raison du médicament à administrer : _____

Moment de la journée : _____

Posologie : _____

Vous devez avertir la coordonnatrice de la prise de ces médicaments ainsi que la monitrice. De plus, les médicaments à administrer doivent être gardés en lieu sûr dans le bureau de la coordonnatrice.

La ville de St-Marc-des-Carières ne se tient pas responsable des effets secondaires pouvant survenir suite à l'administration du médicament.

J'autorise le personnel du camp de jour de St-Marc-des-Carières à administrer le médicament ci-haut décrit à mon enfant.

Nom de parent : _____

Signature : _____

Date : _____

Administration des médicaments de façon occasionnelle

Pour ce qui est des médicaments à administrer de façon occasionnelle, vous devrez apporter un papier sur lequel vous devez nommer le nom de votre enfant, la date, la posologie ainsi que le nom du médicament et le signer pour attester que vous autorisez le camp de jour de St-Marc-des-Carières à administrer ce médicament à l'enfant nommé sur le papier. La ville de St-Marc-des-Carières ne se tient pas responsable des effets secondaires pouvant survenir suite à l'administration du médicament.

HORAIRE DU CAMP DE JOUR

Horaire du camp : lundi au vendredi de 8h45 à 16h15 (heure de dîner incluse)

Service de garde : lundi au vendredi de 7h30 à 8h45 et de 16h15 à 17h30

Un coût supplémentaire vous sera chargé pour le non respect de l'horaire.

Vous avez la possibilité de venir chercher votre enfant pour le dîner de 11h30 à 12h45



INSCRIPTION TEMPS PLEIN ou PARTIEL

TEMPLS PLEIN 5 JOURS/SEMAINE

TEMPS PARTIEL 3 JOURS/SEMAINE

Veuillez noter que votre enfant doit toujours être soit à temps plein ou toujours être à temps partiel

Cochez vos journées pour le temps partiel :

Lundi Mardi Mercredi (sorties) Jeudi Vendredi

CHOIX DES SEMAINES

Cochez les semaines de présence au camp de votre enfant

- Semaine #1** : 25 juin au 28 juin
- Semaine #2** : 2 au 5 juillet
- Semaine #3** : 8 au 12 juillet
- Semaine #4** : 15 au 19 juillet
- Semaine #5** : 22 au 26 juillet
- Semaine #6** : 29 juillet au 2 août
- Semaine #7** : 5 au 9 août



COÛT DU CAMP

	Temps plein	Temps partiel
Une semaine	<input type="radio"/> 70\$	<input type="radio"/> 45\$
Deux semaines	<input type="radio"/> 100\$	<input type="radio"/> 63\$
Trois semaines	<input type="radio"/> 120\$	<input type="radio"/> 75\$
Quatre semaines	<input type="radio"/> 140\$	<input type="radio"/> 87\$
Cinq semaines	<input type="radio"/> 160\$	<input type="radio"/> 99\$
Six semaines	<input type="radio"/> 180\$	<input type="radio"/> 112\$
Sept semaines	<input type="radio"/> 190\$	<input type="radio"/> 117\$

Politique applicable pour les résidents de St-Marc-des-Carières seulement et qui ne s'applique pas sur le coût du service de garde, les voyages et les sorties :

1^{er} enfant : 100% du coût d'inscription

2^e enfant : 75% du coût d'inscription

3^e enfant : 50% du coût d'inscription

SERVICE DE GARDE

Temps plein (7 semaines) 90\$ Matin et soir

Temps partiel (7 semaines) 50\$ Matin et soir

Il est possible de payer le service de garde à l'unité. Le coût est de 2\$ le matin et 2\$ le soir.

Afin de bien planifier le service de garde, vous devrez, dès le début de la semaine, nous faire savoir vos besoins.

SORTIES DU CAMP DE JOUR ou ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Veuillez cocher les sorties que vous désirez et nous indiquer si vous désirez être parent accompagnateur

Semaine 1 (26 juin) : **AQUATERRE**

Coût : 5 \$ par enfant

Semaine 2 (3 juillet) : **ESCALADE MAIKAN ET PARC DE L'ILE SAINT-QUENTIN**

Coût : 16 \$ par enfant

Je désire être parent accompagnateur

Semaine 3 (10 juillet) : **CARRY FACTORY**

Coût : 17 \$ par enfant

Je désire être parent accompagnateur

Semaine 3 (12 juillet) : **EXPO AGRICOLE**

Coût : Gratuit

Semaine 4 (17 juillet) : **ZOO DE SAINT-EDOUARD**

Coût : 16 \$ par enfant

Je désire être parent accompagnateur

Semaine 5 (24 juillet) : **CAMPING H2O**

Coût : 17 \$ par enfant

Je désire être parent accompagnateur

Semaine 6 (31 juillet) : **LABYRINTHE INUKSHUK ET PLAGES ST-ALBAN**

Coût : 15 \$ par enfant

Je désire être parent accompagnateur

Semaine 7 (7 août) : **BORA PARC VALCARTIER**

Coût : 20 \$ par enfant

Je désire être parent accompagnateur

PAIEMENTS

Coût du camp : _____ \$ (a)

Rabais applicable si 2 enfants et plus et si résidents de Saint-Marc-des-Carières
(1^{er} enfant 100 % - 2^e enfant 75 % – 3 enfants et plus 50%) - _____ \$ (b)

Coût du camp _____ \$ (c)

Ajouts :

Coût du service de garde : _____ \$ (d)

Coût des sorties : _____ \$ (e)

Grand Total (c + d + e) _____ \$

1^{er} versement payé à l'inscription _____ \$ Reçu : _____

2^e versement payé le 15 mai 2019 _____ \$ Reçu : _____

Payable en **argent** ou en **chèque**. Veuillez libeller votre chèque au nom de Ville Saint-Marc-des-Carières.

à conserver!

Informations importantes à conserver par le parent

Détacher cette page-ci et la suivante !

Lieu du camp : Aréna Chantal-Petitclerc, 1650, boul. Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carières

Horaire du camp : Arrivée : 8h45 à 9h
Départ : 16h00 à 16h15

- Si vous prévoyez venir chercher votre enfant plus tôt, soit avant 16h00, veuillez aviser préalablement la coordonatrice. Vous devez passer au bureau avant de le retrouver sur le site.

Service de garde : Lundi au vendredi de 7h30 à 8h45 et de 16h15 à 17h30
Un coût supplémentaire vous sera chargé pour le non-respect de l'horaire.

À FAIRE OU À PRÉVOIR



Le chandail du camp vous sera remis à votre arrivée, le premier jour inscrit, S.V.P inscrire le nom de votre enfant sur l'étiquette de son chandail. Le chandail du camp doit être porté les mercredis, lors des sorties, et les vendredis.



Le lundi, prenez le temps de lire les affiches à l'entrée ou consulter vos courriels. Vous trouverez beaucoup d'informations utiles pour le bon déroulement du camp.



Votre enfant doit apporter son dîner et, minimalement, deux (2) collations froides composés de légumes et de fruits. Pas de noix ou d'arachides ! Veuillez prévoir un lunch froid de préférence. Il y a un nombre restreint de fours à micro-ondes. Nous avons des réfrigérateurs. Les Mercredis, vous devrez apporter un repas froid pour les sorties.



Matériel à avoir pour le camp : Short, t-shirt, soulier de course, crème solaire, maillot de bain, chapeau, serviette de bain, bouteille d'eau. Pas de gougoune, ni de crocs.

Coordonatrice du camp de jour Saint-Marc-des-Carières
Megan Boulette-Gignac - 418-268-3862 poste 35

CALENDRIER CAMP DE JOUR

Juin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
24 Fermé	25	26 AQUATERRE	27	28

Juillet

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 Fermé	2	3 ESCALADE MAIKAN ILE SAINT-QUENTIN	4	5
8	9	10 CARRY FACTORY	11	12 EXPO AGRICOLE
15	16	17 ZOO SAINT- EDOUARD	18	19
22	23	24 CAMPING H2O	25	26

Août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
29	30	31 LABYRINTHE ET PLAGE ST-ALBAN	1	2
5	6	7 BORA PARC	8	9

Journées choisies :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Semaines choisies :

- Semaine # 1** : 25 au 28 juin
- Semaine # 2** : 2 au 5 juillet
- Semaine # 3** : 8 au 12 juillet
- Semaine # 4** : 15 au 19 juillet
- Semaine # 5** : 22 au 26 juillet
- Semaine # 6** : 29 au 2 août
- Semaine # 7** : 5 au 9 août



